

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



Autorité de Régulation de la Commande Publique

RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019

AUTORITE CONTRACTANTE : SIBI

97/19/SM/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr / dossyov@yahoo.fr / secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	11
3.2.1.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	13
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	14
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	14
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	14
a-	Contrôles préliminaires d'ordre général	14
b-	Préparation du marché	15
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation</i>	15
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu	15
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu.....	15
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu	16
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu.....	16
e-	Dossier d'appel à concurrence	16
f-	Présentation des offres	16
g-	Réception des offres.....	17
h-	Ouverture des offres.....	17
i-	Evaluation des offres et attribution	17
j-	Approbation des travaux de la CAM	18
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	18
3.3.4.	<i>Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché</i>	18
a-	Réception et règlement du marché.....	18
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu	18
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue</i>	18
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	19
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE.....	19
IV.	ANNEXES	20

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accélééré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAM : Commission Communale d'Attribution des Marchés

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

La gestion budgétaire de l'exercice 2019 de la mairie de SIBI a été marquée par la passation de **35 marchés publics** pour un montant global de **FCFA 153 832 123** selon la liste des marchés publics communiquée par l'Autorité contractante.

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinet a conduit à la sélection de **4 marchés publics d'une valeur globale de FCFA 42 064 077**, soit un taux de représentativité de **11,42%** en termes de volume des marchés et **27,34%** en termes de montant des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	35	153 832 123	4	42 064 077	11,42	27,34

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et de la structure en charge du contrôle a priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Maire de commune de SIBI

A

Monsieur le

**Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation
de la Commande Publique du Burkina-Faso
(ARCOP)**

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire **2019**.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 54% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2).</i>

	Commentaires
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	L'autorité contractante a utilisé pour ses marchés communiqués à hauteur de 83% des méthodes peu ou non compétitives (DC, CC, ED, EDS). (cf. détail au point 3.2.3)
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation de la PRM (1)	6 irrégularités par rapport au code des marchés publics
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	11 cas de non conformités (R1 à R126) par rapport au code des marchés publics
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	0 anomalies sur 9 possibles (R1 à R9) ont été relevées
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de deux (02) délais. (Cf. point 3.3.5)

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation de la PRM pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Au regard des documents reçus par la mission, l'acte de nomination du PRM a été signé par le Maire et visé par la DR-CMEF.

La mission n'a ainsi relevé aucune insuffisance majeure relative à la mise en place de la PRM.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID et l'arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents), la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - Toutes les pièces relatives aux marchés ne sont pas systématiquement archivées en un seul lieu, les pièces relatives à la procédure, notamment les offres et les DOA sont archivées au niveau du PRM et celle liés à l'exécution (contrat et mandants) se trouve au niveau du service comptable et financier. Aussi, la mission a noté l'absence d'un archivage électronique
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure ;
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide, uniquement le code des marchés publics.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'inexistence de PVs de réunions et de registre d'enregistrement des plis des soumissionnaires pour la période sous revue ;
- ✓ Défaut d'élaboration et/ou de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393)
- ✓ Défaut d'établissement et/ou de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393)
- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- la tenue d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception, l'élaboration des PVs de réunions des organes, la tenue de registres côtés et paraphés;
- l'élaboration et la transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM de la structure ;
- la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP au plus tard le 31 Mars de l'exercice suivant ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Le démarrage des travaux sur le terrain a été marqué par la transmission par l'AC de la liste des marchés passés au titre de la gestion budgétaire sous revue. Par ailleurs, au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 54%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori.

Pièces d'ordre spécifique à chaque marché

- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (*Cf. marché 1*)
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (*Cf. marché 1*)

- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (*Cf. marché 1*)
- Avis de convocation des membres de la CAM (*Cf. marché 1*)
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (*Cf. marché 1*)
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (*Cf. marché 1*)
- Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (*Cf. marché 1*)
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis pour tous les marchés
- Acte de désignation des membres de la SCT (*Cf. marché 1*)
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (*Cf. marché 1*)
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF (*Cf. marché 1*)
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (*Cf. marché 1*)
- Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD (*Cf. marché 1*)
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement *pour tous les marchés*
Ordre de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle (*Cf. marché 3 & 4*)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC pour tous les marchés
- PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) (*Cf. marché 4*)
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (*Cf. marché 3*)
- Avis de crédits, les états contradictoires pour tous les marchés
- Etat de liquidation des pénalités de retard pour tous les marchés
- Caution de l'avance de démarrage (*Cf. marché 1*)
- Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (*Cf. marché 1*)
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (*Cf. marché 2*)
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (*Cf. marché 2*)
- Plans de recollement (*Cf. marché 1&2*)
- PV de réunion de chantier (*Cf. marché 1&2*)
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens) (*Cf. marché 1&4*)
- Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières (*Cf. marché 1&4*).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage correct des dossiers de marchés et de mettre en place les documents essentiels liés à la passation et à l'exécution des marchés.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

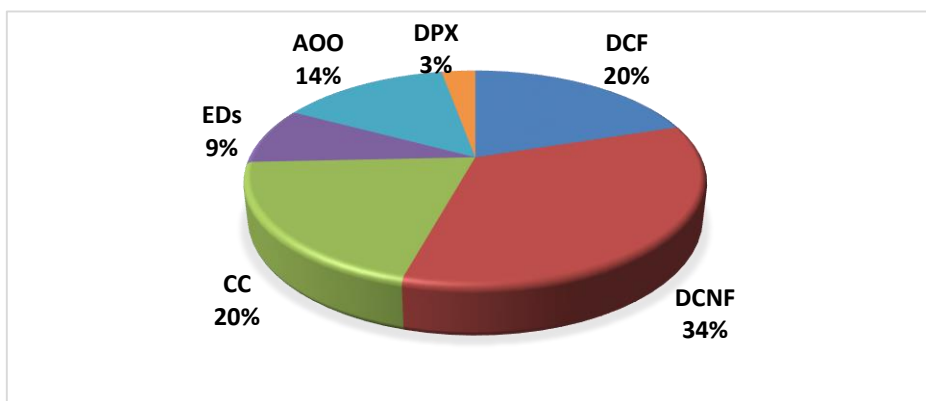
La répartition des marchés publics passés par procédure par l'autorité contractante se présente comme suit :

Tableau : Récapitulatif des marchés passés par procédure

Procédures	Nombre	%
DCF	7	20%
DCNF	12	34%
CC	7	20%
EDs	3	9%
AOO	5	14%
DPX	1	3%
Total	35	100%

Source : Nos travaux.

De façon graphique, cette répartition par procédure se présente comme suit :



On note qu'au cours de l'exercice 2019, l'autorité contractante a utilisé la demande de cotation non formelle (DC) pour passer 54% de ses marchés publics. Rappelons que la procédure d'appel d'offres ouvert qui est la règle, a été utilisée à 14% au titre de la période sous revue.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
AOO	1	17 917 002
DC	1	6 000 000
ED	2	18 147 075
Total sélectionné	4	42 064 077
Total communiqué	35	153 832 123
%	10	27,34

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **quatre (4) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 42 064 077**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés est présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

RI à R8

Observations

La mission a relevé :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM.
- Non publication du plan global de passation des marchés dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori (art 50 du décret 2017_049).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Publier le plan global de passation des marchés conformément aux dispositions en vigueur.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Non applicable

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

N° de marché	Objet du marché	Motifs de recours à l'Entente Directe	Qualification de l'entreprise attributaire	Avis de la DG-CMEF	Jugements du consultant sur l'avis de la DG-CMEF	Respect des prix de la mercuriale
CON-N°2019-01/RBMH/PBL/CSB/S G	Acquisition et livraison sur sites de vivres pour la cantine scolaire au profit des élèves de la CEB de Sibi	Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à Signaler (GROUPEMENT MIXTE NAZEMSE)	Non applicable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des documents mis à sa disposition	Prix réglementé
CO-SB/01/01/09/00/2019/0002	Chargement de carte tomcard carburant pour le fonctionnement de la Mairie de Sibi.	Prestation spécifique à prix réglementé	Rien à Signaler (STATION TOTAL BOROMO/OUEDRAO GO TAOUAKAL)	Non applicable	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur le respect des conditions spécifiques liées à l'Entente Directe au regard des	Prix réglementé

					document s mis à sa dispositio n	
--	--	--	--	--	---	--

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (appel d'offres ouvert accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé :

- Conditions irrégulières de déroulement de la procédure (Art 72 du décret 2017_049). En effet, le service bénéficiaire n'a pas été associé à l'ouverture des plis de la demande de cotation (*Cf. marché 2*)
- Mode d'identification des fournisseurs non préalablement établi (art 72 du décret 2017_049). L'AC ne dispose pas d'un fichier fournisseur qu'elle consulte au préalable (*Cf. marché 2*)

Recommandation

Conformément aux dispositions en vigueur et en terme de bonne pratique, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à:

- La présence du service bénéficiaire en plus respectivement du service du comptable et PRM à l'ouverture des plis de demande de cotation.
- ce que les trois (03) fournisseurs sollicités pour les consultations restreintes soient choisis dans un répertoire des fournisseurs agréés et d'instaurer une rotation entre ces fournisseurs de façon à faire participer tous les candidats potentiels ;

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observations d'ordre général

La mission a relevé la non mention des informations liées à la réception dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) pour tous les marchés.

Recommandation

La mission recommande à l'autorité contractante de mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émargée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observations d'ordre général

- Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphés par tous les membres de la commission (non compris les observateurs) (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)
- Absence de mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)
- Non mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre et le cas échéant le montant de chaque variante, des rabais proposés, (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, la mission recommande à l'autorité contractante de veiller à :

- Ce que les pièces obligatoires des offres des soumissionnaires soient parapher par tous les membres de la commission
- Mentionner les plis reçus hors délais dans les PV d'ouverture des plis.
- Au respect des conditions d'ouverture des offres relatives à la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre pour les marchés de travaux et de fournitures. Ces conditions doivent être transcrites de façon littérale dans le PV d'ouverture des offres.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Observations d'ordre général:

La mission a relevé que la majorité des pièces essentielles constitutives dans les contrats telles que le CCAP, le CCAG, le CCTP, ...etc. n'a pas été annexée aux contrats examinés.

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à ce que les pièces essentielles constitutives dans le contrat de marché soient annexées.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

Rien à signaler

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités. Il s'agit :

- Délai de réception des offres par la PRM; norme 30 jours ; effective 31 jours (*cf. marché 1*)
- Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits; norme 15 jours ; effective 58 jours (*cf. marché 1*)

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers. Cf tableau sur le respect des délais ci-joint.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Travaux de construction de deux (02) salles de classe et un bloc de latrine à quatre postes pour le préscolaire dans la commune de Sibi.	17 917 002 FCFA	Oui	Oui

(1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)

(2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

➤ *Sur la Réalité physique*

Les boutiques ont été visualisées (confère vue photographique).

➤ *Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre*

La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au respect de la conformité des prestations vis-à-vis de l'offre.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Aucun marché n'a fait objet de recours auprès de l'ARCOP, selon les informations collectées par la mission.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiches d'audit et Vues photographiques pour la matérialité physique du marché (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués

Objet du marché	Mode de passation	Type de prestation	Source de financement	N°IFU du Titulaire	Nom du titulaire	Montant F CFA
Acquisition de trois (03) Ordinateurs portables et deux (02) imprimantes au profit de la Commune de Sibi.	DCF	SC	PACT	00012874 X	ETABLISSEMENTS SILGA P.JEAN MARIE	1 640 000
Chargement de carte tomcard carburant pour le fonctionnement de la Mairie de Sibi.	EDS	SC	BN	00049193 F	STATION TOTAL BOROMO/OUEDRAOGO TAOUAKAL	1641000
Acquisition de gaz butane au profit des CSPS de la Commune de Sibi.	DCNF	SC	BN	00116783 D	ELYF ETS LOUGUE YACOUBA ET FRERES	287 500
Achat de médicaments et consommables médicaux pour les CSPS de la Mairie de Sibi.	DCNF	SC	BN	00099452 A	DEPOT PHARMACEUTIQUE DE SIBY	395 400
Achat de petits matériels médicaux-techniques pour les CSPS de la Mairie de Sibi.	DCNF	SC	BN	00099452 A	DEPOT PHARMACEUTIQUE DE SIBY	405 000
Acquisition d'un VéloMOTEUR au profit de la commune de Sibi.	DCF	SC	BN	00000300E	CFAO MOTORS BURKINA	2111500
Achat de cartes téléphoniques pour le fonctionnement de la Mairie	DCNF	SC	BN	00033304A	ETS TIEMOUNOU MAMADOU ET FRERES	830000
Achat de pièces de rechange pour l'entretien et la réparation des véhicules à deux (02) roues de la Mairie.	DCNF	SC	BN	00033304A	ETS TIEMOUNOU MAMADOU ET FRERES	430 800
Impression de documents au profit des CSPS de la commune de Sibi.	DCNF	SC	BN	00064388S	SECRETARIAT PUBLIC « ESPOIR BALE »	256 000
Acquisition de fournitures scolaires au profit des écoles de la Commune de Sibi.	DCF	sc	BN	00016205M	ETABLISSEMENT TOUWENDSIDA JUSTIN (E-T-J)	5 872 295
Acquisition de fournitures spécifiques au profit des écoles de la Commune de Sibi.	DCF	SC	BN	00016205M	ETABLISSEMENT TOUWENDSIDA JUSTIN (E-T-J)	1 520 000

Acquisition de fourniture de bureau au profit de la Mairie de Sibi.	DCNF	SC	BN	00016205M	ETABLISSEMENT TOUWENDSIDA JUSTIN (E-T-J)	824510
Acquisition d'un Engin à quatre (04) roues au profit de la Commune de Sibi.	DPX	SC	BN	00002104S	WATAM SA	11045000
Travaux de construction de deux (02) salles de classe et un bloc de latrine à quatre postes pour le préscolaire dans la commune de Sibi.	AO	T	RT	00008865 G	ETS NAZEMSE EDOUARD OUEDRAOGO	17 917 002
Suivi contrôle des travaux de construction de deux (02) salles de classe et un bloc de latrine à quatre poches pour le préscolaire dans la commune de Sibi.	CC	PI	RT	00086688 E	ILBOUDO Consultant Wendyam,	900 000
Travaux de construction d'une maternité + latrine douche à Kalembouly dans la commune de Sibi.	AO	T	RT	00012235 Z	ETABLISSEMENT FORGO ET FRERES	31 031 317
Suivi & contrôle des Travaux de construction d'une maternité +latrine douche à Kalembouly dans la commune de Sibi	CC	PI	RT	00086688 E	ILBOUDO Consultant Wendyam,	1 585 000

Travaux de construction d'un logement +cuisine +latrine douche et dépôt MEG à Kalembouly dans la commune de Sibi.	AO	T	RT	00012235 Z	ETABLISSEMENT FORGO ET FRERES	18 301 925
Suivi & contrôle des Travaux de construction d'un logement +cuisine +latrine douche et dépôt MEG à Kalembouly dans la commune de Sibi.	CC	PI	RT	00086688 E	ILBOUDO Wendyam, Consultant	935 000
Travaux de réhabilitation du siège de la Mairie de Sibi.	AO	T	PACT	00012235Z	Etablissement Forgo& Frères (E.FO.F)	10 474 790
Suivi contrôle des travaux de réhabilitation du siège de la Mairie de Sibi.	CC	PI	PACT	00100723P	Ingénierie Nouvelle Génération	500 000
Travaux de construction de deux salles de classe au CEG de Sécaco Commune de Sibi.	AO	T	PTF	00012235Z	SOTRATEC-7 SARL	13 188 809
Suivi & contrôle des Travaux de construction de deux salles de classe au CEG de Sécaco de Sibi.	CC	PI	PTF	00054463 Z	LA GENERALE DES SERVICES INTERNATIONALE SARL	650 000

Entretien et réfection de Bâtiment au CSPS de Sibi.	DCNF	SC	RT	00081087 D	ENTREPRISE DE LIVRAISON ET DE BATIMENT	320 000
Chargement de carte tomcard carburant pour le fonctionnement des CSPS de la Mairie de Sibi.	EDS	SC	BN	00049193F	STATION TOTAL BOROMO/OUEDRAOGO TAOUAKAL	159 000
Acquisition d'équipements de salles de classe pour le préscolaire de Sibi.	DCF	SC	RT	00119700N	SOUDURE TRANSPORT OUATTARA ET FRERES (S.T.O.F)	1 920 000
Travaux de Réhabilitation de trois (03) Forages positifs à Sibi.	DCF	T	BN	00064388S	ENTREPRISE TAGARA PRODUCTION (E.T.P)	6 000 000
Suivi & contrôle des Travaux de Réhabilitation de trois (03) Forages positifs à Sibi.	CC	PI	BN	00093108 U	SOUGUE OUINA GEOFFROY	460 000
Travaux de de construction d'un bureau administratif à la Mairie et d'un bloc de deux (02) latrine douches au CSPS de Sibi.	DCF	T	BN	00097234M	INVESTAFRIC	4 440 000
Suivi & contrôle des Travaux de de construction d'un bureau administratif à la Mairie et d'un bloc de deux (02) latrine douches au CSPS de Sibi.	CC	PI	BN	00100723P	Ingénierie Nouvelle Génération	236 000
Entretien et réparation des véhicules à deux (02) roues au profit des CSPS de Sibi.	DCNF	SC	RT	00033304A	ETS TIEMOUNOU MAMADOU ET FRERES	656 400
Acquisition de fournitures de bureau au profit des CSPS de Sibi.	DCNF	SC	RT	00099454 H	FATIM SERVICE	71 600
Acquisition de produit d'entretiens au profit des CSPS de Sibi.	DCNF	SC	RT	00099454 H	FATIM SERVICE	174 700
Acquisition d'autres sources d'énergie au profit des CSPS de Sibi.	DCNF	SC	RT	00099454 H	FATIM SERVICE	145 500

Acquisition et livraison sur sites de vivres pour la cantine scolaire au profit des élèves de la CEB de Sibi	EDS	F	BN	00107616Z	GROUPEMENT NAZEMSE	MIXTE	16 506 075
--	-----	---	----	-----------	--------------------	-------	------------

Procédures	Marchés communiqués	Marchés sélectionnés	% de sélection
ED	1	1	45%
EDS	2	1	5%
Recours	0	0	25%
Convention	0	0	25%
Autres	32	2	

TOTAL	35	4	10%
--------------	----	---	-----

Liste des marchés sélectionnés

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Source de financement	Titulaire	Montant
1	CO-SB/01/03/01/00/2019/00014	Travaux de construction de deux (02) salles de classe et un bloc de latrine à quatre postes pour le préscolaire dans la commune de Sibi.	AO	RT	ETS NAZEMSE EDOUARD OUEDRAOGO	17 917 002
2	CO-SB/01/09/04/00/2019/00027	Travaux de Réhabilitation de trois (03) Forages positifs à Sibi.	DC	BN	ENTREPRISE TAGARA PRODUCTION (E.T.P)	6 000 000
3	CON-N°2019-01/RBMH/PBL/CSB/SG	Acquisition et livraison sur sites de vivres pour la cantine scolaire au profit des élèves de la CEB de Sibi	ED	BN	GROUPEMENT MIXTE NAZEMSE	16 506 075
4	CO-SB/01/01/09/00/2019/00002	Chargement de carte tomcard carburant pour le fonctionnement de la Mairie de Sibi.	ED	BN	STATION TOTAL BOROMO/OUEDRAOGO TAOUAKAL	1641000

Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau d'incomplétude

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues				Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'inc omplé tu de (1-b/a)
		A O	D C F	ED				
		1	2	3	4			
	N° dans l'échantillon=====>							
	Pièces d'ordre général							
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA					1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu					0	0	0%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales					1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures					0	0	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue					1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue					0	0	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori					0	1	100%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM					1	1	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget					1	1	0%
	SOUS TOTAL =====>					5	6	17%
	Pièces spécifiques à chaque marché							
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	1	1	N/A	N/A	2	2	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
16	Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
17	Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (N/A pour la DC)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
18	Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED	0	1	1	1	3	4	25%
1	Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis	0	0	0	0	0	4	100

9								%
20	PV d'ouverture des offres	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
21	Acte de désignation des membres de la SCT (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
22	Rapport d'évaluation des offres de la sous-commission technique ou rapport d'analyse de la CAM pour la DC, la DPx et la DPA	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
23	Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
24	Procès-verbal de délibération et la fiche de synthèse	1	1	N/A	N/A	2	2	0%
25	Preuves d'approbation des travaux de la CAM par l'organe délibérant ou par le Conseil des Ministres si montant du marché supérieur à 3 milliards (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
26	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF s'il y a lieu	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
27	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (N/A pour la DC, la DPx et la DPA)	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
28	Preuve de la publication des résultats provisoires dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	0	0	N/A	N/A	0	2	100%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	0	0	N/A	N/A	0	2	100%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	0	N/A	N/A	N/A	0	1	100%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	0	0	0	0	0	4	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	4	4	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	1	1	4	4	0%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N/A	N/A	0	0	0	2	100%

1		A	A									%
4	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
4	3 Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4	100%
4	4 PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	1	1	0	3	4	0	0	3	4	25%
4	5 Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maitre d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
4	6 Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	0	N/A	N/A	N/A	0	1	0	1	0	1	100%
4	7 Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	N/A	N/A	0	1	1	2	0	1	1	2	50%
4	8 Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
4	9 Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	1	1	1	1	4	4	0	4	4	4	0%
5	0 Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	1	1	1	1	4	4	0	4	4	4	0%
5	1 Etat de liquidation des pénalités de retard	0	0	0	0	0	4	0	0	4	4	100%
5	2 Caution de l'avance de démarrage	0	N/A	N/A	N/A	0	1	0	0	1	1	100%
5	3 Caution de bonne exécution	1	N/A	N/A	N/A	1	1	0	1	1	1	0%
5	4 Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	0	N/A	N/A	N/A	0	1	0	0	1	1	100%
SOUS TOTAL =====>		12	8	6	6	32	71			32	71	55%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)												
5	5 Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
5	6 Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
5	7 Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
5	8 Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	N/A	0	N/A	N/A	0	1	0	0	0	1	100%
5	9 Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	0	N/A	N/A	0	1	0	0	0	1	100%
6	0 Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
6	1 Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0	0	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		0	0	0	0	0	0			0	2	100

Annexe 3 : Fiches d’audit et les Vues photographiques pour la matérialité physique du marché

N°	Contrôles effectués	Risques d’anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l’existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	Rien à signaler
R2	<i>Réalité physique</i>	Rien à signaler Confère vue photographique
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l’offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1.Conformité physique des prestations avec les documents liés à l’exécution 4.2.Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques 4.3.Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges 4.4.Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l’achèvement s’il y a lieu</i>	Rien à signaler
	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d’exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l’audit</i>	La mission a noté la non prise de la garantie de bonne execution.
R9	<i>Existence d’un Avenant au marché initial</i>	Rien à signaler



Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées



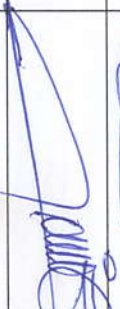
SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : MAIRIE DE SIBY

Date : 15/01/2021

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	SAGNON Siélé Moumouni	SYNEX	Auditeur comptable	76 66 35 37/71 45 95 13 sagnonmoumouni93@gmail.com	
2	SOUGUE N. Emmanuel	Mairie de Sibi	Comptable	62 56 55 07	
3	DIALLO Boukary	Mairie de Sibi	PRM	75 56 04 64	
4	MIHIN Madelène	Mairie de Sibi	2 ^{ème} Adjointe au Maire	75 37 86 92	
5					
6					
7					

Annexe 6 : PV de restitution

PROCES VERBAL DE RESTITUTION DE LA MISSION D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : **Commune SIBY**

DATE DE TENUE DE LA SEANCE DE RESTITUTION : 15/01/2021

HEURE DE DEMARRAGE : 11H13

HEURE DE FIN : 18H03

ANNEE BUDGETAIRE AUDITEE: **2019**

PERSONNES PRESENTES A LA SEANCE (cf. liste de présence ci-jointe)

I. LISTE DES MARCHES SELECTIONNE

N°	Référence du marché	Objet du marché	Mode de passation	Source de financement	Titulaire	Montant
1	CO-SB/01/03/01/00/2019/00014	Travaux de construction de deux (02) salles de classe et un bloc de latrine à quatre postes pour le préscolaire dans la commune de Sibi.	AO	RT	ETS NAZEMSE EDOUARD OUEDRAOGO	17 917 002
2	CO-SB/01/09/04/00/2019/00027	Travaux de Réhabilitation de trois (03) Forages positifs à Sibi.	DC	BN	ENTREPRISE TAGARA PRODUCTION (E.T.P)	6 000 000
3	CON-N°2019-01/RBMH/PBL/CSB/SG	Acquisition et livraison sur sites de vivres pour la cantine scolaire au profit des élèves de la CEB de Sibi	ED	BN	GROUPEMENT MIXTE NAZEMSE	16 506 075
4	CO-SB/01/01/09/00/2019/00002	Chargement de carte tomcard carburant pour le fonctionnement de la Mairie de Sibi.	ED	BN	STATION TOTAL BOROMO/OUEDRAOGO TAOUKAL	1641000

II. RECAPITULATIF DES PIECES RECUES POUR LA MISSION

A. Tableau d'incomplétude (cf. document ci-joint)

Taux moyen d'incomplétude : 54%

Ce taux de **54%** se traduit par l'inexistence ou l'indisponibilité des pièces ci-après :

- Preuve de publication du plan global de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle à priori
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (*Cf. marché 1*)
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (*Cf. marché 1*)
- Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (*Cf. marché 1*)
- Avis de convocation des membres de la CAM (*Cf. marché 1*)
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (*Cf. marché 1*)
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (*Cf. marché 1*)
- Offres ou propositions des soumissionnaires y compris pour les ED (*Cf. marché 1*)
- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis pour tous les marchés
- Acte de désignation des membres de la SCT (*Cf. marché 1*)
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (*Cf. marché 1*)
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) ou aux PTF (*Cf. marché 1*)
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou des PTFs sur les résultats des travaux de la CAM (*Cf. marché 1*)
- Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD (*Cf. marché 1*)
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement *pour tous les marchés*
- Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle (*Cf. marché 3 & 4*)
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC pour tous les marchés
- PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive) (*Cf. marché 4*)
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (*Cf. marché 3*)

- Avis de crédits, les états contradictoires pour tous les marchés
- Etat de liquidation des pénalités de retard pour tous les marchés
- Preuves de prélèvement et de reversement de la TVA (*Cf. marché 2 3 & 4*)
- Caution de l'avance de démarrage (*Cf. marché 1*)
- Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive (*Cf. marché 1*)
- Cahiers de transmission/réceptions de lettres relatives à la procédure pour tous les marchés
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants) (*Cf. marché 2*)
- Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants (*Cf. marché 2*)
- Plans de recollement (*Cf. marché 1&2*)
- PV de réunion de chantier (*Cf. marché 1&2*)
- Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens) (*Cf. marché 1&4*)
- Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières (*Cf. marché 1&4*)

B. Constats sur l'Exhaustivité des marchés communiqués par l'AC

Au regard de l'état d'exécution budgétaire soumis à notre appréciation, la mission n'a relevé aucune insuffisance relative à l'exhaustivité des marchés communiqués par l'AC sur la période sous revue.

C. Constats sur la passation et l'exécution des marchés sélectionnés

Observations d'ordre général sur la phase de préparation des marchés

La mission a relevé :

- R1. Absence des preuves d'expressions de besoins des services bénéficiaires (article 5 de l'arrêté 2017_393)
- R6. Non publication du plan global de passation dans la revue des marchés publics, sur le site web de la structure chargée de contrôle (Art 50 du décret 2017_049).

Phase du déroulement de la procédure de passation**➤ Dossier d'appel à concurrence, Présentation des offres, Réception des offres, Ouverture des offres, Evaluation des offres, Approbation des travaux de la CCAM**

Au regard des documents soumis à notre appréciation, la mission a relevé des irrégularités suivantes :

Observations spécifiques sur les marchés 2018 audités

- R32. "Conditions de déroulement de la procédure, CAM non exigée, propositions de prix sous plis fermés examinées par la PRM, le Gestionnaire de crédit et le service bénéficiaire (Art 72 du décret 2017_049). En effet le service bénéficiaire n'est pas associé à l'ouverture des plis (*Cf. marché 2*)
- R33. Fournisseurs consultés par l'AC non préalablement inscrits dans le répertoire des fournisseurs (art 72 du décret 2017_049). L'AC ne dispose pas d'un fichier fournisseur qu'elle consulte au préalable (*Cf. marché 2*)
- R54. Non mention des informations liées à la procédure dans un document (registre ou liste des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) (*Cf. marché 1, 2, 3 & 4*)
- R61: Pièces obligatoires des offres des soumissionnaires non paraphés par tous les membres de la commission (non compris les observateurs) (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)
- R63. Absence de mention des plis reçus hors délais dans le PV d'ouverture des plis (art 97 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)
- R64. Non mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre et le cas échéant le montant de chaque variante, des rabais proposés, (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (*Cf. marché 1*)

D. Description et commentaire sur le (s) marché (s) ayant fait objet de recours devant l'ARCOP

La mission n'a pas eu connaissance d'un marché ayant fait objet de recours auprès de l'ARCOP

E. Constats sur le respect des délais de passation et d'exécution des marchés

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités. Il s'agit :

- Délai de réception des offres par la PRM; norme 30 jours ; effective 31 jours (*cf. marché 1*)

- Délai entre la signature du projet de contrat par le titulaire du marché et la notification du marché approuvé et de l'ordre de service par le gestionnaire de crédits; norme 15 jours ; effective 58 jours (*cf. marché 1*)

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers. Cf tableau sur le respect des délais ci-joint.

F. Constats sur la matérialité physique des marchés sélectionnés

Le marché n°1 de notre échantillon a été sélectionné pour l'audit de la matérialité physique, il est relatif aux Travaux de construction de deux (02) salles de classe et un bloc de latrine à quatre postes pour le préscolaire dans la commune de Siby, AO, RT, réalisé par ETS NAZEMSE EDOUARD OUEDRAOGO, pour un montant global de 17 917 002francs CFA.

➤ Sur la Réalité physique

Les boutiques ont été visualisés (confère vue photographique).

➤ Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre

La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au respect de la conformité des prestations vis-à-vis de l'offre.

III. LA REVUE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE PASSATION DE L'AUTORITE CONTRACTANTE

Au regard des diligences mises en œuvre, il ressort que l'organisation et le fonctionnement des organes de passation de la mairie de Oury, a en son sein les obstacles ci-après :

- R5. Défaut d'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) & (arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivages des documents). En effet, toutes les pièces relatives aux marchés ne sont pas systématiquement archivées en un seul lieu. Elles disposées pêle-mêle. Les pièces relatives à la procédure, notamment les offres et les DOA sont archivées au niveau du PRM et celle liés à l'exécution (contrat et mandants) se trouve avec le comptable. Aussi, la mission a noté l'absence d'un archivage électronique.
- R6. Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID)
- R7. Inexistence d'un guide de procédures sur la passation des marchés
- R8. Inexistence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue)
- R9. Défaut d'élaboration et/ou de transmission à la structure chargée du contrôle des états d'exécution mensuels consolidés du PPM (article 2 de l'arrêté 2017_393)
- R10. Défaut d'établissement et/ou de transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393)